

Le week end prochain devrait marquer la fin de l'été indien. Les cultures ont bien profité des températures, y compris les re-semis de colza, heureusement les ravageurs pas trop, mais les premiers symptômes de maladies commencent à apparaître. Des températures plus fraîches ne sont donc pas mal venues pour calmer un peu la situation, et puis c'est de saison.

BLE

Toujours aussi peu de parasitisme

On peut considérer que les vols de pucerons sont terminés. Contrôler les parcelles pour voir si elles ont été colonisées ou pas et « nettoyer » avant l'hiver celle qui l'ont été. Les limaces peuvent encore préoccuper ponctuellement sur des semis tardifs en parcelles à risque historique ou particulier, mais leur activité va s'amenuiser également. Dans les parcelles avec quelques terriers de campagnols installer des perchoirs à rapaces. Dans un premier temps cela peut suffire à empêcher la population se développer.

Terminer les désherbages au cas par cas

Dans les parcelles infestées de ray grass résistants et semées tôt, une intervention à souvent déjà été réalisée. Si elle remonte à plus d'un mois ou si vous observez des relevées, les conditions climatiques sont encore favorables à une ré-intervention pour viser le 100% dès l'automne (cas où les sulfonylurées ne fonctionnent plus). La question de la sélectivité est secondaire par rapport à la nuisibilité du ray grass mais si les herbicides racinaires sensibilisent un peu les cultures au froid.

Dans les parcelles sans résistance, mais avec les bordures plus sales, il est possible de n'intervenir que sur la périphérie de la parcelle : ex 24 dans les fourrières et 12 à 24 sur les trains de pulvérisateur de bordure.

Lisez bien les étiquettes en matière de distances à respecter, de répétition de traitement avec la même matière active etc ...

COLZA

Azote absorbé parfois très élevé

Continuer les pesés de matière verte avant les gelées, surtout dans les colza les plus développés. Ca vaut le coup car la méthode est très fiable et les quantités d'azote économisables importantes.

Dans les parcelles hétérogènes, et même sans moduler les apports, l'utilisation d'un drone ou d'un satellite permet d'éviter les erreurs liées au choix de la zone de prélèvement. Ceci concerne donc tout le monde. Pour les exploitations équipées, si les apports sont modulés c'est encore mieux bien sûr.

Dés herbages spécifiques

En présence de sanves la meilleure solution est vraiment le binage. Dans ce cas on peut même souvent se passer de traiter le rang. Sinon, et dans les situations les plus infestées, il est possible d'utiliser [Callisto](#) en 2 passages à 0,15 L /ha chacun et à 15 jours d'intervalle sur des colzas bien poussants, au stade 6 feuilles et plus. Les applications sont possibles jusqu'au stade rosette en repos végétatif.

Sur graminées (vulpin et surtout ray grass), le [Kerb Flo](#) à 1,5 L/ha apporte un autre mode d'action dans la rotation dont il ne faut pas se priver en présence de résistances aux fop-dimes et sulfonilurées. Mais là aussi, la meilleure efficacité est obtenue en dés herbant le rang, et en binant l'inter-rang.

Ravageurs

A ce jour, il n'y a plus que les altises qui peuvent poser question. Sur les gros colzas le risque est faible. Pour les colzas faibles et moyens, le seuil est de 7 pieds sur 10 avec au moins une galerie, soit 2 à 3 larves par pied. Le réseau du BSV montre néanmoins que les parcelles au seuil sont plutôt l'exception que la règle avec toutefois un risque qui semble un peu plus élevé à l'ouest du département.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 18 novembre 2015 (BSV N°40), par les conseillers Références Grandes Cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : F.Dumoulin

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers grandes cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C. Chatain, A-C. Cordel, J.Dacquin, F. Dumoulin, E. Géry, H. Hémercyck, B. Schmitt, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.